

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 24 septembre 2021**

**Les délibérations sont consultables en Mairie**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-quatre septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

**Présents** : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Catherine PATUEL, Guy LONGEPIERRE, Patrice DUPONT, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Anthony MARASCO, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE.

**Absents Excusés** : Christian JOLIVET (Pouvoir à Dominique RABILLOUD), Robert GUILLARD (Pouvoir à Patrice DUPONT), Céline CARREIRO (Pouvoir à Cyrille BOUCHY), Coralie LUTAUD (Pouvoir à Roger THEVENOT).

**Ordre du jour** :

- Désignation du secrétaire de séance,
  - Décision modificative,
  - Marché de voirie 2021 : choix de l'entreprise,
  - Demandes de subventions,
  - Abattement concernant la TLPE 2021,
  - Convention de partenariat avec le SYDESL,
  - SYDESL : renouvellement éclairage public vétuste (tranche n°3),
  - Projet de construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque,
  - Modification du tableau des effectifs,
  - RIFSEEP,
  - Annualisation du temps de travail,
  - Création d'un poste de vacataire,
  - Contrat d'apprentissage,
  - Divers.
- 

Le procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2021 est lu. Avec 4 CONTRE (Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE), le procès-verbal est adopté.

Madame Valérie BOUILLOUX, Monsieur Alain HOUDINET, Monsieur Rémi BESSON et Madame Marie-Bénédicte LEBEGUE se proposent pour être secrétaire de séance. Il est procédé au vote, le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Valérie BOUILLOUX.

**Délibérations** :

***Décision modificative n°2***

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.

***Voirie 2021 - Choix de l'entreprise***

Le conseil municipal, après en avoir débattu, accepte à l'unanimité de retenir l'entreprise EUROVIA et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les actes, pièces et documents se rapportant à cette prise de décision.

***Subvention DETR - Voirie 2021***

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à demander la subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2021 au taux maximum pour des aménagements de voirie.

***Subvention Amendes de police - Voirie 2021***

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition des recettes provenant des amendes de police relatives à la circulation routière.

***Subvention FAFA - Éclairage terrain U13***

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter une participation du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

***Abattement concernant la TLPE 2021***

Le conseil municipal ne souhaite pas mettre en place d'abattement (19 voix contre la mise en place d'un abattement).

***Convention SYDESL - Etude énergétique***

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer avec le SYDESL la convention de partenariat pour l'élaboration d'une étude énergétique.

***SYDESL - Renouvellement éclairage public vétuste - Tranche n°3***

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale concernant le projet de renouvellement des luminaires vétustes (tranche 3)

***Projet de construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque***

Le Conseil Municipal, avec 3 voix CONTRE (Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON) et 1 ABSTENTION (Marie-Bénédicte LEBEGUE), décide :

- d'approuver le programme correspondant au projet de construction d'un restaurant scolaire et d'une bibliothèque, d'une voirie centrale aménagée pour desservir ces 2 équipements.
- de confier un contrat de maîtrise d'ouvrage sous la forme d'un mandat de travaux à la SEMA 71 pour la réalisation de cette opération.

***Modification du tableau des effectifs***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 2 voix CONTRE (Alain HOUDINET, Marie-Bénédicte LEBEGUE) décide d'adopter le tableau des emplois qui prendra effet à compter du 1er septembre 2021.

***Modification du RIFSEEP***

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le RIFSEEP.

### ***Annualisation du temps de travail - Garderie***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, le service suivant est soumis à un cycle de travail annualisé :

Garderie Périscolaire

6 agents ayant les fonctions d'animatrice à temps non complet.

- Les agents publics relevant d'un cycle annualisé restent soumis de plein droit à l'ensemble des droits et obligations des agents publics, tels que définis notamment par les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

### ***Recrutement d'un vacataire***

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 07 juillet 2022.

### ***Contrat d'apprentissage***

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité le recours au contrat d'apprentissage,

#### **DIVERS :**

- Monsieur le Maire indique avoir signé 2 conventions :
  - Convention pour l'utilisation d'un radar avec la commune de La Chapelle de Guinchay et Charnay-Les-Mâcon,
  - Convention pour la mise en commun des agents de la police municipale avec la commune de La Chapelle de Guinchay.

*La séance est levée à 20h35.*